

Histoire : Les Services français depuis 1871

Category: Affaire Dreyfus,Archives du site
29 octobre 2021

1871-juin-08

Création au Ministère de la Guerre d'un service chargé de « renseigner sur les desseins et les opérations de l'ennemi ».

En **1872**

Un service Militaire de Contre-espionnage est créé au Ministère de la Guerre.

1876-juin-08

Création de la Section de "Statistiques et de reconnaissances Militaires". avec rattachement au deuxième Bureau de l'armée.

1886-avril-18

Loi pénale sur la répression de l'espionnage. (Général Boulanger).

1887-janvier-01

Instruction relative à l'Organisation du SR en temps de Guerre.

1894-octobre

Affaire Dreyfus. Le capitaine Dreyfus, est victime d'une manipulation montée par un officier du 2ème Bureau dirigé par le colonel Sandherr.

1899-mai-05

Alors que cette affaire divise la France sur les plans politique et militaire, le gouvernement décide de confier le contre-espionnage au ministère de l'Intérieur. Le service de renseignements de l'état-major est supprimé et est créé le Service de surveillance du territoire (SST), rattaché à la Sûreté générale (SG), officiellement chargée de la traque des espions étrangers sur le sol national. Le contre-espionnage est à la charge des commissaires spéciaux de la Sûreté. Une petite section de renseignements est maintenue au sein de l'état-major, mais elle n'a aucune activité en matière de contre-espionnage, celui-ci restant du ressort de la Sûreté.

1899-septembre-15

Dissolution de la Section de statistiques, qui devient une section du deuxième Bureau.

En **1906**

Georges Clemenceau, devient président du Conseil tout en conservant le portefeuille de l'Intérieur. Le commissaire Célestin Hennion est nommé à la tête des brigades mobiles chargées d'enquêter sur les affaires spéciales de police judiciaire et de contre-espionnage. Ces unités sont baptisées « brigades du Tigre », surnom de Clemenceau.

1907-février-02

Le 2ème Bureau de l'état-major redevient opérationnel et récupère une partie des missions de contre-espionnage dont il avait la charge avant l'affaire Dreyfus. Sous la direction du général Charles-Joseph Dupont, le 2ème Bureau travaille avec l'Intérieur, en particulier avec les brigades mobiles du commissaire Hennion (spécialisées dans le contre-espionnage), au sein desquelles ont été intégrés les commissaires des frontières.

1911-août-31

La répression de l'espionnage est confiée au Contrôle général des services de recherche Judiciaire qui supervisait les brigades mobiles.

En **1913**

Reconnaissance officielle d'une mission de contre-espionnage extérieur dévolue aux autorités militaires. La répartition se fait comme suit :

Au Ministre de la Guerre, le contre espionnage extérieur.

Au Ministre de l'intérieur, la surveillance des frontières et la répression .

1915-mai-28

Création d'une Section de Centralisation du Renseignement (SCR), sous l'autorité du Commandant Ladoux. Rattachée au 2ème Bureau de l'état Major, qui centralise les actions des bureaux centraux de renseignement (BCR). L'ensemble sou...